



## Excès de vitesse + de 50 km/h avec permis étranger

Par **Joaninha**, le **22/10/2012** à **18:45**

Bonjour,

J'habite au Portugal et je suis titulaire d'un permis de conduire portugais. En revanche, je suis venue passer un séjour en France et je me suis fait flacher par un radar mobile à plus de 50 km/h de la vitesse autorisée sur la rocade. Le véhicule est au nom de mon père résident en France avec un permis français. Après avoir reçu un appel téléphonique, mon père doit se présenter au poste de police.

- Est-il normal de ne pas avoir reçu un courrier et que la convocation se fait par téléphone uniquement ?

- Que dois-je faire et qu'elles sanctions aurai-je ?

Merci d'avance de répondre aux questions

Cordialement,  
Joana

Par **Tisuisse**, le **22/10/2012** à **19:03**

Bonjour,

Rien d'anormal. Votre père étant le titulaire de la carte grise, c'est lui qui a reçu la convocation pour audition. A lui de vous dénoncer ensuite s'il ne veut pas se voir condamner aux sanctions prévues dans ce cas (lire le dossier sur les excès de vitesse, en en-tête de ce forum).

Par **Joaninha**, le **22/10/2012** à **21:02**

Merci de porter votre attention à mon message et de bien vouloir me renseigner. C'est exact, il va me dénoncer. Par contre, ce que je veux savoir c'est la sanction que je vais avoir ( Suspension de permis, retrait de permis, combien de temps ? une amende ? le montant ) étant donné que j'ai un permis portugais.

Par **Tisuisse**, le **22/10/2012** à **22:45**

Tout est indiqué dans le dossier que je vous ai conseillé de lire.

Par **Joaninha**, le **22/10/2012** à **23:16**

Pouvez vous me faire un copié/collé du lien car je ne trouve pas le dossier ?